Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID: 059-215900176-20240530-DE24054-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mai 2024 Convocation du : 22 mai 2024 Conseillers en exercice : 35 Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS: Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN,, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGUE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre VANNESTE,

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID: 059-215900176-20240530-DE24054-DE

DE24.054

RESTAURATION SCOLAIRE

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD AVENANT N°3

Autorisation - Approbation

(38)

Par délibération n°DE14-094 en date du 10 juillet 2014, la ville s'est engagée à mutualiser les moyens de restauration scolaire entre le collège Desrousseaux et l'école maternelle et élémentaire Jean Macé. Une convention a été signée en ce sens le 20 janvier 2016, pour une durée de 15 ans renouvelable et modifiée par un premier avenant en date du 19 mai 2017 (DE17.053) suivi d'un avenant n°2 en date du 29 novembre 2019 (DE19.157).

Lors du conseil d'administration du collège Desrousseaux du 09 novembre 2023, une hausse des tarifs des repas des primaires à compter du 1^{er} Janvier 2024 a été votée.

Il est ainsi proposé la modification suivante :

- la contribution financière unitaire passera de 2,65 € à 3 €, applicable au 01/01/2024 (article 3 / paragraphe 2 / participation financière).

Un avenant n°3 à la convention actant cette modification sera signé par les services du Département du Nord, le Principal du Collège Desrousseaux et la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°3.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Bernard HAESEBROECK Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille

ID: 059-215900176-20240530-DE24054-DE Convention de partenariat relative à la mutualisation des moyens de restauration scolaire entre le collège Desrousseaux et la cité scolaire Jean Macé à Armentières

Avenant n°3

	ive à la mutualisation des moyens de resta e Jean Macé à Armentières établie le 20 ja	
Entre les soussignés :		
	orésenté par Monsieur le Président du Cons emental, ci-après d	
Et		
	rmentières, représenté par le Chef d'étable novembre 2023, ci-après désigné « Le Co	
Et		
- La ville d'Armentières, repré ci-après désigné « La Ville »	sentée par son Maire, agissant en vertu de	la délibération
	*	
L'objet du présent avenant n°3	porte sur la modification de l'article suiva	ant:
TITRE I – SERVICE COM	MUN DE RESTAURATION – DISPOSI	TIONS GENERALES
Article 3: Dispositions finan	cières	
Paragraphe 2 : PARTICIPATIO	ON FINANCIERE	
A compter du 1er Janvier 202	24, la tarification s'élèvera à 3,00 € par r	repas.
Fait en 3 exemplaires, le		
Christian POIRET Président du Conseil Départemental du Nord	Bernard HAESEBROECK Maire d'Armentières	Christophe CARESMEL Principal du Collège Desrousseaux